

**MAIRIE  
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION** 29/3/13 L'an deux mille treize  
**DATE D'AFFICHAGE** 29/3/13 Le 9 avril 2013 à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur BOCH, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
**En exercice : 17**  
**Présents : 12**  
**Votants : 14**

**Etaient Présents** : Mrs BOCH-BARDET-SILVA ALVAREZ-MINARD- VOISSIERE-GITENAIT  
Mme MARCUELLO-PULIDO-MOISY-FOULON- DEBOUT/TOMCZAK-DEPLAT  
**Absents Excusés** : Melle CHALLAL- M.BOISSET  
**Absents**: Mme DUPRE- CHEMIN-M.COMBARET  
**Procurations** : Melle CHALLAL à Mme MARCUELLO – M. BOISSET à M. SILVA ALVAREZ  
**Secrétaire** : Mme MARCUELLO  
Convocation envoyée le 29/3/2013 aux Conseillers Municipaux.

**Objet** : dcm N° 25/13

**Contournement Sud-Ouest de L'agglomération de Vichy. Enquête publique relative à la dde d'autorisation du projet. Avis du Conseil Municipal.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et notamment ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire,

**Vu** le schéma directeur de l'agglomération de Vichy approuvé le 20 décembre 2001 et notamment son volet infrastructures qui prévoit d'améliorer la desserte de Vichy et de réaliser un contournement global de l'agglomération,

**Vu** le projet d'agglomération approuvé le 5 février 2009,

**Vu** la délibération n° 9 du 24 janvier 2013 portant arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale,

**Vu** l'avis d'enquête publique environnementale préalable à la demande d'autorisation d'aménager le contournement sud-ouest de Vichy au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau) qui se déroulera du 29 avril au 31 mai 2013,

**Considérant** l'impérieuse et urgente nécessité de réaliser le contournement de l'agglomération vichyssoise,

**Considérant** qu'avec le prolongement de la liaison autoroutière A719 Gannat-Bellerive-Sur-Allier en cours de réalisation et le contournement nord-ouest de l'agglomération en cours d'étude, la réalisation du contournement sud-ouest opération sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Allier permettra une organisation cohérente indispensable pour le développement de l'agglomération de Vichy, deuxième agglomération d'Auvergne,

**Considérant** l'attente des populations des 5 communes de l'agglomération riveraines (Brugheas, Espinasse-Vozelle, Serbannes, Hauterive, Saint-Yorre) mais aussi d'autres communes qui seront également impactées par ce projet (Bellerive-Sur-Allier, Abrest notamment),

**Considérant** les modalités retenues par le maître d'ouvrage permettant une prise en compte de la dimension environnementale du projet,

**Propose** au Conseil Municipal :

- de réaffirmer sa détermination de mener à bien la mise en place du schéma routier du contournement de l'agglomération de Vichy dont le contournement sud-ouest constitue une des composantes,
- d'émettre un avis très favorable à ce projet qui prend en compte la dimension environnementale exigée pour la réalisation d'une telle infrastructure,
- de donner délégation au Maire de la Commune d'ABREST pour verser cet avis à l'enquête publique qui va être engagée du 29 avril au 31 mai 2013.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

APPROUVE ces propositions,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE,

Le Maire,



M. Christian BOCH